

Lundi 22 février 2010

Temps forts du 01/02/2010 au 19/02/2010 No. 72

[2 février](#)

Le procès Gotovina et consorts reprendra le mercredi 24 février

La Chambre de première instance (composée des Juges Orić, Président, Kinis et Gwaunza) entendra alors le premier des sept témoins qu'elle a appelés. Les charges qui pèsent sur Ante Gotovina, Ivan Čermak et Mladen Markač sont relatives aux crimes présumés commis contre des Serbes en 1995, pendant et à la suite de l'offensive militaire croate connue sous le nom d'Opération Tempête, conduite dans la région de la Krajina de Croatie.

Le procès Gotovina et consorts a commencé le 11 mars 2008. L'Accusation a achevé la présentation de ces moyens le 5 mars 2009. Le 25 mai 2009, un témoin rappelé par l'Accusation a été interrogé. La présentation des moyens à décharge a commencé le 28 mai 2009 et s'est officiellement achevée le 27 janvier 2010.

[4 février](#)

Jesse Jackson en visite au TPIY

Le Révérend Jesse Jackson s'est rendu au TPIY dans le cadre d'une série de visites en Europe. Le Révérend Jackson a rencontré le Président Robinson, le Vice-président Kwon, le Greffier Hocking ainsi que des représentants du Bureau du Procureur.

Le Révérend Jackson est l'une des plus ardents défenseurs américains des droits civiques. Il est depuis trente ans un acteur clé de mouvements pour l'émancipation, la paix, les droits civiques, l'égalité des sexes et la justice économique et sociale.

Lors des conflits en ex-Yougoslavie il s'est rendu dans la région. Il a par ailleurs toujours soutenu le mandat du Tribunal ainsi que sa mission : traduire en justice les principaux responsables des crimes commis sur ce territoire dans les années 1990.

[5 février](#)

Šešelj de nouveau accusé d'outrage au Tribunal

Vojislav Šešelj est une nouvelle fois accusé d'outrage au Tribunal. Par sa décision du 4 février, la Chambre de première instance II engage une procédure pour outrage au Tribunal à l'encontre de Šešelj pour avoir divulgué des informations pouvant permettre d'identifier (...) onze témoins protégés, en violation des ordonnances d'une des Chambres.

Šešelj a déjà été reconnu coupable d'outrage au Tribunal. Le 24 juillet 2009, il a été condamné à 15 mois d'emprisonnement pour avoir divulgué les noms et d'autres détails personnels de témoins protégés dans l'un de ses livres.

[10 février](#)

Affaire Perišić : la conférence préalable à la présentation des moyens à décharge reprend, et la phase de la Défense a commencé

La conférence préalable à la présentation des moyens à décharge a repris le 10 février devant la Chambre de première instance I (composée des Juges Moloto, Président, David et Picard). La Conférence avait commencé le 29 janvier mais avait été suspendue suite à une décision prise par la Chambre concernant une requête de l'Accusation.

Le procès de Momčilo Perišić a commencé le 2 octobre 2008 et l'Accusation a officiellement achevé la présentation de ces moyens le 25 janvier 2010.

Au cours de la conférence préalable à la présentation des moyens à décharge, la Chambre de première instance a annoncé que la phase de la Défense débutera le 22 février. À cette occasion, le Juge Moloto a déclaré que la Chambre trouvait raisonnable d'allouer à la Défense une durée totale d'environ 180 heures pour la présentation de ses éléments de preuves. De plus, la Chambre de première instance a décidé de ne pas réduire le nombre de témoins mais a indiqué à la Défense que si elle les appelait tous (61 au total), elle devrait les faire déposer dans le temps imparti.

[15 février](#)

Procès Karadžić : les représentants de quatre États entendus ; reprise le 1^{er} mars

L'audience tenue devant la Chambre de première instance III (composée des Juges Kwon, Président, Morrison, Baird et Lattanzi, Juge de Réserve) faisait suite à une demande déposée par Radovan Karadžić aux fins d'obtenir des ordonnances prises conformément à l'Article 54bis ("Ordonnances adressées aux États aux fins de production de documents").

Les cinq États priés d'envoyer des représentants sont l'Allemagne, la France, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et l'Iran. La Bosnie-Herzégovine ne s'est pas présentée

à l'audience au dernier moment. L'Accusation avait été également invitée à suivre l'audience et a effectivement fait acte de présence.

Par ailleurs, le 18 février, la Chambre de première instance a émis une ordonnance confirmant que le procès proprement dit reprendrait le 1^{er} mars : Radovan Karadžić fera sa déclaration liminaire ce jour-là, à 9h00, poursuivant, si nécessaire, le 2 mars.

CALENDRIER DES AUDIENCES 22 FÉVRIER- 5 MARS

LUNDI 22 FÉVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès

MARDI 23 FÉVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordević**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès

MERCREDI 24 FÉVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et consorts**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès

JEUDI 25 FÉVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et consorts**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Conférence préalable au procès

VENDREDI 26 FÉVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

LUNDI 1^{ER} MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès

MARDI 2 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès

MERCREDI 3 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès

JEUDI 4 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès

VENDREDI 5 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et consorts**, Procès

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 121 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 121 d'entre elles : 11 ont été acquittées, 61 condamnées (trois sont en attente de transfert pour purger leur peine, 27 sont en cours d'exécution de peine, 29 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 40 accusés : treize sont en appel, 24 sont en procès, et un en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 31 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier : John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org

Nick Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, beston@un.org

Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.53.99, coffeye@un.org

Nicolas Escot a préparé ce numéro de la lettre d'information du TPIY.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.icty.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.